L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. J. LAUP, établi tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre N. Levée et Conti.

No 84. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 26 FEVRIER 1830. Vol. III

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'dix PIASTRES par mois, payables à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 4e. classe

de 1830 — *devant se tirer publiquement à la Bourse, Samedi 27 Février.*

PROSPECTUS :—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	4,000		" 4,000
1 " "	2,000		" 2,000
1 " "	1,800		" 1,800
1 " "	1,600		" 1,600
1 " "	1,352		" 1,352
6 " "	750		" 4,500
6 " "	560		" 3,360
6 " "	360		" 2,160
156 " "	60		" 9,360
780 " "	8		" 6,240
7800 " "	4		" 31,200
8,736 Lots			$ 76,952
15,600 Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée de 39 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix pour trois des numéros tirés sur les 39 ; neuf cents pour deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets contenant plusieurs des 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 39 numéros depuis un jusqu'à 39 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 dehors en 4 : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les 4 autres billets qui auront les 3 mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce quelque revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,5
2, 3 et 1	1,6
3, 1 et 2	1,60
3, 2 et 1	1,35

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 3e., dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 750

Les 5 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 3e., dans quelque ordre que ce soit, auront droit à 550

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir : le 1er. et le 2e., auront encore droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Pour obtenir un gain, un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No 118.

Prix des Billets.

Entiers $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque billet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur.

Le tirage de la 3me. classe de 1830, le 27 Fév. 13 Mars
5me. 27 Mars
6me. 10 Avril
8me. 24 Avril
9me. 15 Mai
10me. 5 Juin

J. B. FAGET.—*Directeur.*

Rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St. Louis.

20 Sept

COUR DE PAROISSE pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 1er. Déc. 1829.—Par l'hon. Js. Pitot—*Madame Barran* contre *son mari*—La demanderesse dans cette affaire a poursuivi son mari Justin Barran, en séparation de biens, et sur preuve de l'embarras dans lequel se trouve le défendeur, et qu'il a reçu quinze cents piastres de biens paraphernaux de son épouse, il est ordonné par la Cour que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse contre son mari J. Barran, le condamnant à payer pour lesdits biens paraphernaux quinze cents piastres et les frais qui seront taxés.

Signé Js. PITOT.

Je certifie ce que dessus.

THS. S. KENNEDY, *Greffier.*

19 février—3f.

UNE dame d'un âge mûr, désirerait être employée dans une famille, soit en ville ou à la campagne, comme institutrice pour donner des leçons de piano, de dessin, de peinture ou de broderie. Ses prix seront modérés, et elle peut fournir de bonnes recommandations.

S'adresser rue du Quartier, maison en face de celle No. 29. 19 fev—6f.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN fonds de café, avec tous ses accessoirs, deux billards, des tables de jeu, &c. situé au coin des rues Bourbon et d'Orléans et connu sous le nom de *Café Louisianais.* Pour plus amples renseignemens, s'adresser aux propriétaires sur les lieux 18 fev—3f.

Nouvelle et Magnifique,
EXHIBITION.

L'exhibition universellement admirée de la PAPYROTHMIE, dirigée par la célèbre jeune artiste

Mlle. HAINES,

Naturelle et connue à la Nlle. Orléans, est maintenant ouverte dans le spacieux édifice neuf, No. 116, rue de Chartres, entre Conti et l'entrée de St. Louis.

Entrée (y compris un profil découpé) quelques secondes par Mlle. Haines, dans le cours de laquelle et aucune autre personne ne peut entrer.

Les heures sont depuis 10 heures jusqu'à 2, et de 3 à 5 et le soir, de 7 à 9.

Profil en pied, uni au élégamment brodé à 50 sou.

Sangsues de France.

Reçues par le Bolivar du Havre et à vendre par

8 août. FORESTIER & Co.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, et plus spécialement ceux qui viennent de recevoir par le Talma, un assortiment complet de soulliers, de toute qualité, pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

A. BLANCHET & Co.

Rue Condé entre Dumaine et Madison.

GRAINES DE JARDINAGE TRES FRAICHES.

Le soussigné a reçu par le John Linton venant de New York, un assortiment de Graines de Jardinage, qu'il offre à vendre à son magasin, rue Royale, No. 145, entre Orléans et Bienville.

BERNARD TURPIN.

AVIS AU PUBLIC.

Le soussigné ayant été légalement nommé curateur des biens de feu John Clay, requiert par le présent tous ceux qui auront des réclamations contre le dit décédé, de les présenter en due forme, et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien, sans délai, solder leur compte au soussigné, au bureau de M. Duncan, rue de Chartres, No. 72.

JOHN WILKINS, Curateur.

Nlle. Orléans, 14 Janvier 1830.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

(4me. Classe pour 1830)

Sont le tirage a lieu le Samedi 20 Fév.

Le Prospectus paraitra dans quelques jours.

Les tirages des autres classes, seront comme suit :

Vendredi, 5 Mars.	Samedi, 8 Mai.
Samedi, 20 Mars.	Samedi, 29 Mai.
Samedi 3 Avril.	Samedi, 12 Juin.
Mercredi 21 Avril	Mercredi 30 Juin.

Pour billets et conditions s'adresser au bureau des Directeurs, rue Toulouse, No. 31, 3me porte de la rue de Chartres.

J. VIGNAUD, *Administrateur.*

L. VIDAL,

1fév

L'ASSEMBLEE consacrée Lundi chez M. Brintnal, a cause du mauvais temps été renvoyée à Vendredi 26 du courant, au même domicile, pour 6 heures du soir.

Le discours qui devait être prononcé était analogue à l'anniversaire de la naissance de l'immortel Washington. On se plait à le voir sourire de sa tombe, apparaître à la Louisiane et jeter un coup d'œil sur ces rives de droite et de gauche de la ville, qui jadis étaient hautes jusqu'où la France a cédé ce pays aux States-Unis, et qui aujourd'hui sont dans un état des plus effroyables par les précipices et les échafaudages dont elles sont présentement hérissées.

Si les rives, les levées et les chemins, propriétés sacrées pour l'usage commun de tous les hommes, reviennent à leur maître *le peuple souverain* et qu'ils soient maintenus dans l'état voulu par tous les actes de la législature pour ce qui les [illegible] la ville se [illegible] un revenu annuel [illegible] cent cinquante mille piastres et plus. [illegible] cette ressource serait présentement pour toujours certaines lignes vexatoires, par exemple celle aux huitres et beaucoup d'autres, comme également une grande diminution sur beaucoup d'autres licences qui pesent sur tant de petites classes, tandis que d'autres payent peu ou rien; une garde de ville serait augmentée d'une cavalerie, peu coûteuse et qui tirerait parti des ressources que ce pays offre.

Au discours était joint une adresse au public qui lui sera présentée Vendredi prochain, les éclaircissemens qu'elle donne au public lui feront connaître les noms des personnes disposées à former un comité pour s'adresser à la législature et remédier aux abus qui se commettent. Ce comité est composé des personnes les plus respectables de cette ville.

Puisse ce léger indice encourager le public à se trouver à l'assemblée convoquée pour Vendredi prochain.

N'le-Orleans, ce 23 Février 1830.

24 fév SIMON LAIGNEL, ex marin.

ESCLAVE EN MARONNAGE

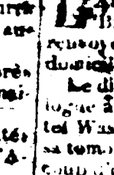

Il est parti marron de chez MM. Ranson frères, de la paroisse St. Charles, il y a environ 10 jours, un nègre nommé [illegible] âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1-2, mesure anglaise, ayant les dents de devant [illegible] écartées, a peu de barbe, le front court, et de grands yeux. On suppose qu'il a été débauché par un blanc, et qu'il se tiendra du côté des chalans.

Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné ou le conduira à la geole de cette ville.

22 fév—3f F. A. BLANC.

POUR VERA-CRUZ.

LA goëlette supérieure NIMBLE, doublée et chevillée en cuivre, cap. Hugh Martin, ayant la moitié de son chargement prêt, partira sans délai pour la susdite destination. Pour le reste de l'affrêtement ou pour passage, cette goëlette ayant de beaux ennénagemens, s'adresser à bord, vis-à vis de la rue Toulouse, ou à SIMON CUCULLU

COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE.

Par Mr. Aristippe.

MR. ARISTIPPE, voulant satisfaire au désir qui lui est témoigné beaucoup de personnes, de puis le cours de sa Déclamation et de lecture, a l'honneur d'informer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscription chez MM. Bonnaz, et Jourdan, libraires.

Mr. Aristippe fera entendre dans ses séances les passages les plus remarquables de la littérature française, en prose et en vers; *Tragédie, Comédie, plaidoyers, Oraisons funèbres, Sermons, Contes, Fables*, &c. Dans ses premières séances Mr. Aristippe commentera les principes qu'il a publiés sur la Déclamation en général, et particulièrement sur *l'usage et le mécanisme de la respiration étendue et bien distribuée*: principes développés dans son dernier ouvrage le Maître Tragique, il en fera faire l'application à ses auditeurs.

Les séances auront lieu tous les Jeudis et Dimanches, de 10 heures à midi, dans la grande salle du Collége de Conti.

Un second cahier indiquera le jour de l'ouverture.

Conditions—Dix piastres par mois.

Aucune pétrogne ne sera admise sans avoir souscrit.

NOTA.—Mr. Aristippe se propose aussi de donner quelques leçons particulières chez lui, rue Ste. Anne, No. 117, où l'on peut s'adresser dès aujourd'hui.

5 février

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.

3 Février 1830

Présent l'hon. Jas. Pitot.

Jacques Vitaut vs. ses créanciers.

LA session des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de G. A. Stringer, notaire public, le 5 de Mars prochain (1830), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq. soit nommé d'office pour représenter sur les lieux les créanciers absents.

Je certifie que l'extrait ci-dessus est conforme.

4 Fev. Thos S. KENNEDY, Greffier.

COUR de Paroisse pour la Ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 20 Février 1830.—Présent l'hon. James Pitot.—Elisabeth Melder vs. John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embarras des affaires du défendeur, il est ordonné, adjugé et décrété par la Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, épouse du défendeur; que les frais soient à la charge du dit défendeur; que la communauté de propriétés qui existe entre eux cesse, et qu'une séparation de lieu dans les termes voulus par la loi; et que la plaignante ait le droit à l'avenir d'acquérir et de posséder des propriétés, comme selon [illegible] propriétés, marchandises et [illegible] de la loi

(Signé) L. PITOT, Juge.

Je certifie que dessus.

24 fév T. S. KENNEDY, Greff.

Chaussures du Nord.

Le soussigné a reçu par le dernier navire arrivé, 800 paires de Bottes de 1re. qualité et de choix, qu'il vendra à des prix modérés.

22 jan J. GARRAIZA & Co.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 113, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, reçus par les derniers navires venant de France, savoir :

Pâtés de lièvres truffés	Crêtes de coq
Do de cailles, do.	Poulardes truffées
Do d'alouettes, do.	Dindes truffées
Do. de bécasses, do.	Dindes truffées
Do. de perdreaux, do.	Salmis de bécasses
Do. de poularde, do.	Lièvres entiers, truffés
Dindes farcies	Do farcis
Bécasses farcies	Cuisses d'oies
Cailles truffées	Lamproie
Perdrix truffées	Andouilles de Nantes
Do. sans truffes	Saucissons de Lyon,
Do. aux choux	Boulogne et Marseille

Fromages, de Gruyère, Pâte-Grasse et Croûte-Rouge,

Sardines à l'huile et au beurre,

Moutarde aux truffes,

Vins de toutes les qualités,

Liqueurs fines et mi-fines,

Blanc des Dames, Crême de café, de cédrat,

Huile de rose, do. Panis, do. de Vénus,

Eau d'or et d'argent, Rosolio Maraschino,

Extrait d'absynthe, de Suisse,

Fruits à l'eau-de-vie de toutes espèces,

Do. entiers au sirop,

Gelée de groseille &c. &c.

Confitures assorties de la Havane,

Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829.

26 novembre B. TURPIN.

FELIX PEDESCLAUX, notaire, informe le public et ses amis que la société qui existait entre lui et Mr. G. B. Stringer est dissoute, et qu'il a établi son bureau rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis l'encan de G. W. Boyd.

17 fév.—3f.

BAGUE PERDUE

IL a été perdu il y a quelque jours une belle BAGUE composée d'un gros brillant entouré de six autres petits brillants formant l'étoile. Une récompense libérale sera donné à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille.

18 fév

MLLE. HENRIETTE GICUEL informe respectueusement le public qu'elle raccommode et blanchit tout objet en tulle, blonde et en dentelle; elle espère par son industrie et la perfection de son ouvrage, mériter la confiance de ses amis. Sa demeure est rue Royale, No. 284, près de la rue Dubuisne. 29 jan

LE soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages du Havane, savoir :—

1	Douz.	Pots confitures de Citrons.	
2	do	do	d'Icacos.
2	do	do	d'Ananas.
2	do	do	de Dattes.
2	do	do	de Gingembre.
2	do	do	de Guava.
1	do	pots compote de Gouyave.	

Celle de Gouyave, Pâte de Guyave et de Mamays.

10 juin. BERNARD TURPIN.

Enseigne rue de Orléans et Royale

Nouvelle pate pectorale cristallisée. (du Dr. Moon de Landerneau.)

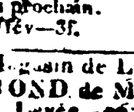

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour; elle coûte 50 pr. 0/0 de moins que celle de Reignard. Elle se trouve à la Nlle. Orléans tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné,

A. PIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du faubourg, No. 34. 3 nov—3

Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 2 Février 1830.

Présent l'hon. Jas. Pitot.

Jacques Vitaut vs. ses créanciers.

SUR lecture et enregistrement de la pétition relative à cette affaire et de la liste qui l'accompagne, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit Jacques Vitaut ait lieu en cour le 20 Février, courant, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé selon la loi. Et jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq. soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absents.

Le certifié ci-dessus.

THOS. S. KENNEDY, greffier.

3 Février—1f

BANLIEUE SUPERLUCE.—PAVER.

Il a été amené aux écuries, un mulet sous poil aurore foncé, n'ayant aucune marque visible, ayant une oreille affectée.

Il sera livré à quiconque en donnera la propriété et payera les frais de nourriture et de présent avis. Faute de réclamation il sera vendu par Mr. Guillotte au lieu accoutumé, le 7 Mars prochain.

HUBERT, Syndic.

10 Fév—3f.

Magasin de Linges faits et non faits.

FOND de Magasin à vendre, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, No. 58. 10 février—6

VENTES PAR LE MARSHAL.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ulis Brandon, juge présidant la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mardi 23 Février prochain, à midi, au café Bernatt, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une Maison en bois située sur un terrain de 30, mesurant 40 pieds (plus ou moins) de face à la rue Girod, sur 80 pieds (plus ou moins) de profondeur—Saisi dans la poursuite de P. F. Bache.

Cette criée étant la seconde et dernière, elle sera adjugée au plus offrant, pour cash effectif, ou à douze mois de crédit du jour de la vente, moyennant cinq pour cent d'intérêt, l'acheteur donnant son billet avec hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte intitulé "Acte pour amender les divers actes passés pour organiser la cours de ce nom, et pour d'autres objets."

9 Fév. L. DAUNOY, marshal.

Vente par le Marshal.

F. R. Avart vs. J. C. Warner. A. Bayol vs. le même. Byrns vs. le même. P. Lanusse vs. le même.

EN vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Mercredi 10 Mars prochain, à midi, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, le batteau Grampus avec ses apparaux et sa cargaison consistant en bardeaux, essentes, &c. saisis dans des affaires ci-dessus.

9 fév. L. DAUNOY, Marshal.

CATHOLICON VEGETAL DEPOTTER,

Pour guérir les scrofules, la syphilitique, les rhumatismes, les tumeurs blanches, les maladies du foie, les ulcères, &c. &c.

LE soussigné, agent du propriétaire, vient de recevoir de Philadelphie un supplément considérable de la composition médicinale ci-dessus, qu'il vendra, à sa pharmacie, au prix réduit de $2 la bouteille.

F. P. DUPONGE.

Au coin des rues de Chartres et Conti.

N. B.—Les droguistes et les marchands de la campagne pourront s'en pourvoir à un prix modéré. 13 février—4f.

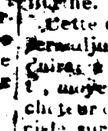

Reçu par les derniers arrivages de France, et à vendre par le soussigné

25 paniers de Poires Tapées;

Cula d'Artichauts secs;

1 caisse Seringues de toutes grandeurs;

1 Caisse Eau de Cologne 1re. qualité—flacons assortis;

Essences de Roses, Jasmin et Genièvres;

Fleurs de Tilleul Mondée, Violette et d'Orangiers;

Limes Sulfuriques diamantées (pour les cors);

Brosses à dents assorties;

Pois d'Iris No assortis.

PIRONNEAU, Pharm,

Encoignure des rues Esplanade & Condé, côté du faubourg, No. 34.

☞ L'on trouvera en dépôt chez Mr. Blanchet, pharmacien, des Poires Tapées et Cula d'Artichaut. 10 Février.

TIRAGE
DE LA
LOTERIE
De l'Eglise Catholique
DES NATCHITOCHES,

3eme. classe, Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Le soussigné ayant été requis de présider au tirage de la *Loterie de l'Eglise catholique des Natchitoches*, 3me. classe, certifie par le present, que les Nos. suivants sont ceux qui, ce jour, ont été tirés d'entre les trente mis dans la roue; Savoir :

Premier.	Second.	Troisième.	Quatrième.
24	9	12	7

Et que les dits Nos. ont été tirés dans l'ordre dans lequel il sont rangés ci-dessus; c'est-à-dire, le No. 24 le premier, le No. 9 le second, le No. 12 le troisième, et le No. 7 le quatrième et dernier.

En foi de quoi, Nlle. Orleans, ce 6 Février 1830.

C. MAURIAN,

Juge-Président de la cour de Cité.

Jh. Le Carpentier re, la Bibliothèque de la Nlle. Orléans.

LA vente des Livres dans cette affaire sera continuée Lundi 8 Février, à 11 heures du matin. Parmi ces livres se trouvent plusieurs ouvrages en Anglais, de prix.

3 Fevrier G. MORGAN, shérif

COUR de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 29 Janvier 1830.—Présent l'hon. J. Pitot.—Henry Manne vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait peu en l'étude de S. R. Stringer, not. pub. le 8e. jour de Février 1830, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'ici à cette époque, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire sont suspendues. Il est de plus ordonné que Geo. Strawbridge, esq. soit nommé d'office pour représenter les créanciers absents sur les lieux.

Je certifie l'extrait ci-dessus.

26 jan T. S. KENNEDY, Greff.

Ouvrages nouvellement reçus.

TRAITE complet de l'art de la distillation, par Dubrunfaut, 2 vol. in 8°.

Dictionnaire Espagnol Français et Français-Espagnol, plus complet que tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour, par Nuñez de Taboada, 5e. édition 2 vol. in 8°.

Guide de la conversation espagnole, 1 vol.

Le maître d'Anglais par Cobbett, 1 vol.

Dictionnaire [illegible] Français, par Boiste, nouvelle édition, 1 vol. in 4°.

A. L. BOIMARE.

25 jan.—5f.

Magasin à bon marché.

LE soussigné vient de recevoir de France un assortiment complet des plus belles Verreries, consistant en : Carafes, Verres en tous genres, Porte-Liqueurs, Compotiers et beaucoup d'autres articles; aussi, quelques caisses de Porcelaines, qu'il peut vendre à très-bas prix. Il a aussi de plus, un assortiment de belles Marchandises sèches de mode et de fantaisie qu'il donne à très-bon marché.

15 déc.—15 J. LA SALLE, près de l'Eglise St. Philippe

Bon Café

A UN FRANC la livre au magasin d'ANTOINE MICHAUD, sur la Levée vis-à-vis l'ancien marché.

1er. sept

CENT Boucauds sucre, à quelques milliers d'assortimens de famille, livrables de suite, à vendre par BE. TURPIN, Rue Royale, No. 115, entre Orléans et Ste. Anne. 30 déc

AUX AMATEURS DE CHASSE.

ANTOINE MICHAUD, sur la Levée en face de la halle, vient de recevoir un assortiment considérable de fusils de chasse de tous prix, en et à deux coups, à canons et à pistons, canons de 42 à 45 pouces de longueur. Aussi quantité de petits fusils pour enfans, le prix [illegible] qui ne peut plus modéré. On trouve au [illegible] le véritable remède du docteur Le Roy et l'Anti-Glaireux.

810 DE RECOMPENSE.

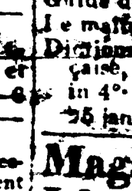

PARTI en mer de chez le soussigné le 22 Novembre le nègre nommé GEORGE, parlant anglais, taille de 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise). Lors de son départ, il était vêtu d'un pantalon de coton rayé bleu, d'une chemise de laine rouge, et avait dessus, qu'il vendra, à sa pharmacie, au prix réduit de $2 la bouteille. Il lui manque une dent à la mâchoire supérieure, il a le teint rouge. Il a été acheté, il y a environ 14 mois, à Mr. Henry Smith, de l'Etat du Tennessee.

La récompense ci-dessus sera donnée, en sus de toutes dépenses raisonnables, à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi.

JH. CAVALIER,

Paroisse Jefferson.

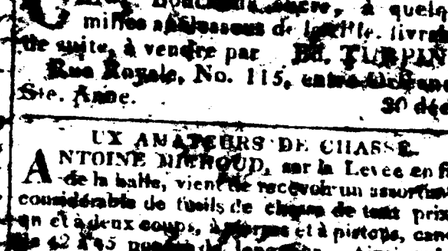

AVIS.—On trouvera tous les jours et à toute heure des chevaux, cabriolets et voitures à l'écurie du soussigné, rue Toulouse, entre celle de Bourbon et des Ursulines, côté du N.

C. NAGEL.